

COMPTE RENDU
Conseil Municipal de la Commune de
Challes les Eaux (Savoie)
Du 2 juillet 2009
A 20 h 00
Salle Marcel Fournier

L'an deux mille neuf et le deux du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Challes Les Eaux, convoqué le dix-sept juin deux mille neuf, par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la salle municipale Marcel Fournier en face de la Mairie, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-les-Eaux.

Vingt-sept conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Michel ARNAUD, Bernard BILLARD, Véronique BOUTEMY, Marilyn SANCHEZ BIZIEN, Roland CASUBOLO, Pierre COLIN, Danièle D'AGOSTIN, Julien DONZEL, Patrick ESTEVE, Jeannette EXCOFFON, Jacques FERRARIS, Bruno FOREST, Joëlle FORESTIER, Ginette GRUNENWALD, Jean-Paul LACROIX, Marie-Christine LOPEZ, Maurice MEUNIER, Françoise MOIRET, Claude MULLER, Jean-Pierre PASSIN, Chantal SICLARI, Sonia STEBLER, Gisèle TRIBOULET.

Pouvoirs :

Véronique ALESSANDRINI donne pouvoir à Danièle D'AGOSTIN,
Jean-Yves JACQUIER donne pouvoir à Bruno FOREST.

Excusées :

Karima LEGRAND.

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre PASSIN.

1) Opac de la Savoie – Construction des logements sociaux

Le Conseil municipal est informé du déroulement du dossier en cours. Demande de subventions auprès des organismes financeurs (Département de la Savoie, Chambéry métropole)

Il a été invité à approuver une demande d'autorisation donnée au Maire pour signer un nouveau dossier de Permis de construire pour la construction des 30 logements et approuver l'exonération de taxe locale d'Equipement l'organisme chargé de la construction de ces logements sociaux. (Art L 585 du code général des impôts et art L 411.2 du Code de construction et habitation.

Demande d'intervention de l'OPAC de la Savoie pour la réhabilitation d'un logement social rue de l'Ancienne Mairie.

2) Plan local d'Urbanisme (débat sur les orientations du Plan d'aménagement et de développement durable)

Le Conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD définies comme suit :

Thème 1 - Organiser le développement urbain en fonction des enjeux paysagers et environnementaux

- Organiser l'urbanisation afin de maîtriser l'étalement urbain
- Traiter qualitativement les lisières urbaines
- Conserver le patrimoine environnemental et paysager

Thème 2 - Offrir des logements qualitatifs et diversifiés

- Répondre aux objectifs d'évolution démographique
- Diversifier les typologies de logements pour répondre aux besoins de la population
- Aménager de nouveaux espaces verts de proximité

Thème 3 – Renforcer les dynamiques économiques fondées sur les qualités environnementales de la commune

- Créer une synergie « thermal – santé – loisir –nature »
- Diversifier les offres d'activités
- Préserver la qualité des eaux

Thème 4 - Structurer les différents modes doux et les transports en commun

- Renforcer le maillage de déplacement en cohésion avec l'existant
- Développer des circulations douces
- Créer un pôle d'échange central
- Hiérarchiser les axes viaires

Après avoir débattu et entendu les élus sur les orientations générales du PADD, cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil municipal.

3) Aménagement du centre ville

Après diverses réunions de travail et d'information des membres du Conseil municipal, l'assemblée a été invitée à se prononcer sur les modalités et choix d'aménagements qui vont être intégrés dans le dossier de réalisation de la Zac du centre ville.

Tant en ce qui concerne le Conseil Général de la Savoie que Chambéry Métropole, la Commune a sensibilisé les élus et les services administratifs sur les diverses actions à envisager sur le plan du tourisme et du thermalisme qui sont des volets essentiels pour le développement de la Commune (nouveau contrat thermal 2008 – 2013).

La Commune de Challes-les-Eaux a sollicité Babylone Avenue et Ginger, pour la réalisation d'un audit sur le projet actuel, au regard d'éléments. En effet la mise au point de l'étape suivante de la procédure, le dossier de réalisation de la ZAC, comme celle concomitante du PLU, doivent reposer sur l'absolue conviction pour la Commune qu'elle développe le meilleur projet possible.

Les pistes à étudier dans le cadre de l'audit ont été principalement les suivantes :

- La prolongation du RD 9 en continuité avec l'avenue Béatrice de Savoie, en traversée du parc Beauséjour pour aboutir à l'avenue des Thermes
- La recherche de SHON sur un périmètre élargi
- Le repositionnement du Parking central et étude de stationnement
- Une redéfinition du phasage et planning des travaux, calendrier et coût financier.

Deux secteurs d'aménagements, ont été proposés.

- Secteur Pillet/Médiathèque : Aménagement de la rue du Dr St Vincent en mode doux, allée piétonnière. Création d'une voirie routière en amont de l'ancienne école maternelle allant de la rue Pillet à la rue de Grand Barberaz. Cette voie desservant des assiettes constructibles supplémentaires (1 050 m² + 1 200 m² sur des terrains communaux). Suppression du parking construit dit de « la Poste » et aménagement d'un parking en dessous du terrain de tennis dominant la place de la gare routière.

- Secteur Beauséjour : Prolongation du RD 9 en continuité avec l'avenue Béatrice de Savoie, en traverse du parc Beauséjour pour aboutir à l'avenue des Thermes et définition d'assiettes constructibles supplémentaires (2 000 m² + 900 m² sur des terrains privés et 2 400 m² SHON sur terrains publics). Le Conseil Général de la Savoie au cours de la réunion du comité de pilotage du 11 mai 2009 a estimé très logique la continuité de la RD 9 entre le carrefour Béatrice de Savoie/RD 9 et l'avenue des Thermes en traversant le Parc Beauséjour.

Phasage et coût des travaux :

- Epoque 1 : 2010 – 2011 – Montant des travaux : 1 000 000 € HT
Démolition ancienne école maternelle – Réalisation de la nouvelle voie vers la médiathèque – Reprise du parking de la poste – Amenée des réseaux pour la SHON nouvelle – Aménagement du carrefour du cinéma/RD 9 – Mise en place d'un carrefour à feux Béatrice de Savoie.
- Epoque 2 : 2012 – 2017 – Montant des travaux : 3 600 000 € HT
Démolition en tout ou partie du secteur des commerces rue Pillet et construction à la place par les promoteurs + création de la voie du bas – Prolongation RD 9 sur Beauséjour – Amenée des réseaux pour la SHON nouvelle – Création du carrefour Casino/RD 9 – Finition du carrefour Béatrice de Savoie /RD 1006 – Aménagement en voie thermale de Pillet et Domenget – Désaffectation du bâtiment de la poste – Création du parking souterrain vers la gare routière – Aménagement du parking vers le jeu de boules.
- Epoque 3 : 2018 – 2026 – Montant des travaux : 5 500 000 € HT
Démolition en tout ou partie des constructions à l'ouest du secteur centre et construction à la place par les promoteurs + création de la voie du haut – Amenée des réseaux pour la SHON nouvelle – Aménagement final rue Béatrice de Savoie – Aménagement du secteur Nord (haricot géant, parking, nouvelle voie allée du parc, gare routière, RD 1006 + construction hôtel et logements dans les secteurs concernés par les promoteurs).

La Commission des finances a examiné le 1^{er} juillet 2009 le projet de budget pluriannuel de la Commune intégrant les phases de travaux publics d'aménagement du centre

Le périmètre de la ZAC n'est pas changé.

Les participations au Programme des Equipements Publics (P.E.P) ainsi que l'acquisition à l'amiable d'une partie du foncier pourront se réaliser sous la forme de conventions notamment par l'utilisation du nouveau dispositif du projet urbain partenarial (PUP).

Le conseil municipal dont 26 membres sont présents, ayant délibéré, décide à 25 pour et une abstention (Sonia STEBLER)

- DE VALIDER l'audit réalisé par BABYLONE AVENUE et GINGER présentant les nouvelles données : travaux et phasages. Ainsi l'équipe de Maîtrise d'œuvre pourra établir le dossier de réalisation de la ZAC du centre pour approbation par le Conseil municipal d'ici la fin de l'année 2009, et travailler sur les fiches techniques demandées par Chambéry métropole et portant sur les thèmes suivants :
 - La relation entre les objectifs du PLH et le programme de restructuration du Centre Ville et du Plan local d'urbanisme sur la thématique du logement social (fiche validée par délibération du Conseil municipal de ce jour)
 - La composition urbaine et paysagère, (découlant de l'audit)
 - Les transports collectifs
 - Les modes de déplacements doux
 - Les réseaux d'eau et d'assainissement
 - La collecte des déchets
- DE VALIDER les orientations budgétaires 2010 – 2014 qui ont été présentées et approuvées par la Commission communale des finances du 1^{er} juillet : Intégration des phases de travaux publics d'aménagement du centre, avec en moyenne un crédit de dépenses de l'ordre de 600 000 € HT par an non compris les honoraires et études complémentaires de 12 %. Tout ceci complété par les montants de charge foncière à solliciter auprès des promoteurs lors de la réalisation des constructions et subventions à solliciter auprès des organismes publics. *Les postes budgétaires de dépenses de travaux publics sont présentés TTC avec remboursement*

de la TVA par le biais du Fonds de compensation de la TVA reversé par l'Etat. Les recettes de charges foncières versées par les promoteurs sont par contre assujetties à la TVA, avec reversement par la commune à l'Etat du montant de la TVA perçue. (Confirmation de ces dispositions par le comptable public de la commune en date du 5 novembre 2008).

- D'AUTORISER le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires, au besoin par voie d'expropriation pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération et à signer tous documents s'y rapportant.
- D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de la ZAC Centre ville.
- DE SOLLICITER du Département de la Savoie sa participation financière pour la partie concernant les voiries départementales dans l'aménagement du centre.
- DE SOLLICITER de Chambéry métropole sa participation financière pour la partie de l'aménagement du centre concernant les voiries d'intérêt communautaire.
- DE SOLLICITER de la Région Rhône Alpes, du Département de la Savoie et de Chambéry métropole toutes subventions, pour les travaux publics d'aménagement de la ZAC du centre ville :
 - dans le cadre du Contrat thermal pour la Région et le Département,
 - dans le cadre d'autres enveloppes de subventions pour la Région, le Département et Chambéry métropole.

4) Cinéma de Challes les Eaux

Le Conseil municipal décide d'approuver les nouveaux tarifs d'entrée au cinéma, le tarif de base passe de 4.00 € à 4.50 €, la carte de 10 entrées de 35 € à 40 €

5) Camping de Challes les Eaux

Ajustement de divers tarifs suite à la modification du taux de la TVA sur la restauration.

6) Syndicat départemental d'électricité

Modification des statuts du Syndicat afin d'accepter l'adhésion de la commune de Tresserve et le retrait de la commune de Montricher-Albanne.

7) Questions diverses

Approbation de modifications de postes concernant le personnel territorial, suite à des réussites de concours et examen, et approbation d'une délibération modificative de crédits.

Challes les Eaux, le 3 juillet 2009
Le Maire,
Daniel GROSJEAN,